

L'amendement qui veut "déroger à la nécessité d'une qualification" des professeurs

Adopté par le Sénat, le projet de loi de programmation de la recherche 2021-2030 a connu quelques modifications. Un sous-amendement visant à permettre le recrutement de professeur en dérogeant "à la nécessité d'une qualification" attire l'attention.



Daniel Pier / NurPhoto / NurPhoto via AFP

Déjà largement contesté, le projet de loi de programmation de la recherche 2021-2030 n'a pas fini de hérissier le monde universitaire.

Cette fois, la faute revient aux sénateurs. Chargé d'examiner, amender puis voter, ce vendredi 30 octobre, ce texte porté par la ministre de l'Enseignement supérieur, Frédérique Vidal, ces derniers ont apporté quelques modifications qui ne sont pas du goût de l'opposition et des chercheurs. En cause, notamment : un sous-amendement, déposé par le sénateur *Les Républicains* (LR), Stéphane Piednoir, et soutenu par la *La République en marche* (LREM), proposant, dans le cadre de prochains recrutements de professeurs dans les universités, de "déroger pour un ou plusieurs postes à la nécessité d'une qualification des candidats".

ELARGIR LE VIVIER DE CANDIDATS

Dans le détail, le sous-amendement prévoit de permettre ces recrutements "à titre expérimental" jusqu'au 1er janvier 2025, date à laquelle un "rapport d'évaluation de l'expérimentation" établi par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres) – présidé par Thierry Coulhon, à l'origine du programme présidentiel d'Emmanuel Macron pour l'enseignement supérieur – sera remis au gouvernement pour évaluer le dispositif et éventuellement le reconduire.

L'amendement précise que, pour en bénéficier, les établissements publics d'enseignement supérieur auront à demander l'approbation de leur conseil d'administration. Cette formalité passée, ils seront enfin autorisés à "déroger pour un ou plusieurs postes à la nécessité d'une qualification des candidats reconnue par l'instance nationale". Le but : "Élargir les viviers des candidats potentiels et de fluidifier l'accès aux corps". Toutes les disciplines sont concernées à quelques exceptions près :

"La médecine, de l'odontologie, de la pharmacie et celles permettant l'accès au corps des professeurs des universités par la voie des concours nationaux de l'agrégation".

UNE PÉTITION POUR S'OPPOSER AU TEXTE

De nouvelles modalités de recrutement qui provoquent le courroux du Conseil national des universités (CNU), jusqu'ici chargé de la gestion de la carrière des enseignants-chercheurs. Dans une pétition publiée par l'instance, et actuellement signée par un peu moins de 7.000 personnes, celle-ci dénonce une "remise en cause du rôle d'une instance nationale dans le recrutement des enseignants-chercheurs" qui "ouvre la voie à la suppression de leur statut de fonctionnaire d'État". Et de se désoler : "Le CNU a pourtant démontré sa capacité à assurer une régulation nationale efficace".

Révolté, il appelle la Commission mixte paritaire du Sénat et de l'Assemblée nationale, prochaine étape du texte, à "supprimer cet amendement" et à "revenir d'urgence sur une décision inconsidérée" qui met "gravement en péril le statut national et le caractère équitable de la gestion des carrières des enseignants-chercheurs".

CHOIX DU "MODÈLE ANGLO-SAXON"

C'est également l'avis de certains parlementaires de l'opposition. Dans son intervention à la tribune, Pierre Ouzoulias a dénoncé une "dislocation du service public", regrettant le choix du "modèle anglo-saxon" pourtant "en crise" fait par la droite, majoritaire au Sénat, et LREM, majoritaire à l'Assemblée.

"Se passer de critères nationaux de sélection est grave," estime pour sa part Muriel Ressiguié, députée La France Insoumise (LFI), auprès de Marianne. "Sous couvert de pousser un peu plus loin l'autonomie des universités, on met fin de l'égalité des qualifications et des modes de recrutement. Surtout, ça ouvre la voie, en local, à des carrières différentes selon que vous soyez plus ou moins zélé... Les petits chefs locaux auront la main et pourront recruter des personnes fidèles et qui ne feront pas de vague. Pour les enseignants-chercheurs, c'est la fin d'une certaine sérénité. Pour ne pas être inquiété et obtenir des financements, vous serez tenté de répondre à tous les appels à projets pour vous faire bien voir".

Selon la parlementaire, parmi les opposantes les plus actives du projet de loi, cet amendement est par ailleurs "emblématique de ce que représente ce projet pour la recherche" :

"Ce projet de loi entend avant tout casser le statut de fonctionnaire". Et d'égrainer : "financements par appels à projets", "mise en place de CDI de mission scientifique"... "L'objectif, c'est de précariser et d'installer une compétition entre les enseignants-chercheurs pour les affaiblir", regrette-t-elle. Mais aussi de créer un "sous-prolétariat scientifique", cette fois selon Ouzoulias.

Vidal conteste, défendant un projet global qui "sécurise et qui déprécie les personnels".